Sel Drummond

Sel pour piscine

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES ET SUR LA SOCIÉTÉ

Produit chimique	Chlorure de sodium (sel)
Nom famille chimique	Métal alcalin / Halogénure
Nom chimique INCI	Chlorure de sodium
Nom	Chlorure de sodium
Nom INN	Chlorure de sodium
Formule	NaC1
Nom commercial	Sel pour piscine
Fabricant	Sel Drummond 258 rue St-Édouard St-Germain-de-Grantham (Qc) J0C 1K0
CHEMTREC	1-800-424-9300

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Description
Solide cristallin, incolore, inodore

Nom des ingrédients

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Concentration (wt%)
Chlorure de sodium	7647-14-5	99,5 - min
Calcium, Ca	7440-70-2	0,016
Magnésium, Mg	7439-95-4	0,015
Sulfate, SO4	7664-93-9	0,067

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES CAS D'URGENCE

HMIS Santé : 1, Inflammabilité: 0, Réactivité 0, Équipement de protection: A

Effets potentiels sur la santé
Voie(s) d'entrée : Ingestion, contact avec la peau/yeux, inhalation.

Effets sur les humains et les symptômes de surexposition
Toxicité aiguë par inhalation: Irritation des voies respiratoires.

Inhalation chronique:
Aucune information pertinente n'a été trouvée concernant les effets chroniques du système.

Contact aiguë avec la peau :
De grandes quantités peuvent provoquer une irritation, et, si appliquée sur une peau lésée, l'absorption peut se produire avec des effets similaires à ceux de l'ingestion.

Contact chronique avec la peau:
Aucune information pertinente n'a été trouvée concernant les effets chroniques du système.

Contact aiguë avec les yeux:
Irritation avec brulure et larmes (concentration en sel supérieure à la solution saline normale présente).

Contact chronique avec les yeux:
Aucune information pertinente n'a été trouvée concernant les effets chroniques du système.

Inhalation aiguë :
Apport de grandes quantités se produit généralement pour des raisons délibérées: le suicide, l'absorption, et pour provoquer des vomissements. Les effets suivants ont été observés; des nausées et des vomissements, diarrhée, crampes, agitation, irritabilité, déshydratation, rétention d'eau, saignement de nez, dommages du tractus gastro-intestinal, fièvre, transpiration, yeux enfoncés, pression artérielle élevée, faiblesse musculaire, bouche et nez secs, choc, oedème cérébral (liquide dans le cerveau), oedème pulmonaire (liquide dans les poumons), rétrécissement des cellules sanguines, lésion cérébrale (due à la déshydratation des cellules du cerveau).

La mort est généralement due à un collapsus cardiovasculaire ou détérioration du SNC. Moins de quelques grammes ne seront pas nuisibles. Pour de plus grandes quantités, boire de grandes quantités d'eau ou de lait.

Inhalation chronique:
Aucune information pertinente n'a été trouvée concernant les effets chroniques du système.

Cancérogénicité
NTP: Non classé comme cancérogène ou mutagène
IARC: Non classé comme cancérogène ou mutagène
OSHA: Non classé comme cancérogène ou mutagène

Conditions médicales aggravées par l'exposition :
Dans certains cas, d'hypertension confirmée, l'ingestion peut entraîner une pression artérielle élevée.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins :
En cas de contact avec les yeux et la peau, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Mesures de premiers soins en cas d'inhalation:
Si la personne respire de grandes quantités, amener cette personne dans un endroit aéré. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle immédiatement.

Mesures de premiers soins en cas d'ingestion:
Moins de quelques grammes ne seront pas nuisibles. Pour de plus grandes quantités, boire de grandes quantités d'eau ou de lait.

5. INCENDIE ET MESURES FLASH POINT : S/O

Moyens d'extinction : S/O.
Moyens d'extinction: S/O. Ce produit est ininflammable.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: S/O

6. MESURES À PRENDRE EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas de déversement ou de fuite:
Ramasser les déchets et mettre dans un contenant hermétique. Rincer la surface contaminée à grande eau.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Température de stockage (min./max.):
Éviter les conditions humides ou mouillées car le produit s'agglutinera et deviendra dur.

Remarque particulière :
Éviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau.
Précautions pour la manipulation et l'entreposage:
Porter un appareil de protection des yeux et en cas de ventilation insuffisante, un appareil respiratoire approprié. Éviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau.
Conserver dans un récipient hermétique placé dans un endroit sec. Conserver à l'abri des acides.

8. CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Exigences pour la protection des yeux :
Des lunettes ou lunettes de sécurité doivent être portées dans les endroits poussiéreux.

Exigences pour la protection de la peau:
Des vêtements de protection peuvent être portés dans les endroits poussiéreux, mais ce n'est généralement pas nécessaire.

Exigences respiratoires/ventilation:
Respirateurs NIOSH/MSHA approuvés pour les particules.

Limites d'exposition: Non classé

9. PARAMÈTRES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique: Solide
Couleur: Blanc opaque
Odeur : Inodore
Point d'ébullition : Sans objet
Point de fusion / Point de congélation : Sans objet
pH : 6 - 8 (neutre)
Solubilité dans l'eau (g/cc) (%): 26,4
Densité relative (H2O = 1): Sans objet
Densité relative en vrac: 1,100-1,300 kg/m3
% Volatilité par poids: S/O

10. STABILITÉ DE RÉACTIVITÉ

Stabilité: Ce produit est stable.

Incompatibilités:
Ce produit est incompatible avec ces substances: En présence d'acide, il y a formation de chlorure d'hydrogène.

Produits de décomposition:
Information non disponible

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Effets aigus :
Irritation: peau; si ingéré en grande quantité: nausées, vomissements, diarrhée.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Non classé
Dégradation environnementale: Non classé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets:
Suivre les règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport de marchandises dangereuses (TMD) : Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de e produit est correcte à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiché ci-dessous**.**
Nom technique d'expédition: Non classé
Classe de danger D.O.T. : Non classé

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Règlements fédéraux canadiens : Ce produit est classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3) : Non inscrit
Gaz à effet de serre : Non inscrit
Règlements sur les précurseurs : Non règlementé
Whmis2015 Exemptions : Non contrôlée

Réglementations Fédérales des Etats-Unis
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation) : Non règlementé
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses): Non inscrit
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050) : Non inscrit

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)
Catégories de danger
Danger immédiat - Non

Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non
SARA 302 Substance très dangereuse : Non
SARA 311/312 Produit chimique dangereux : Non
SARA 313 (déclaration au TRI) : Non règlement

Autres règlements fédéraux
Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP) : Non réglementé
Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels) : Non réglementé

16. AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité : Toutes les déclarations, informations techniques et recommandations contenues dans ce document sont, au mieux de notre connaissance, précises et fiables; cependant, aucune garantie, expresse ou implicite n'est faite à cet égard, ni aucune responsabilité ne sera assumée pour des dommages résultants de l'utilisation du matériel décrit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur. Il est également la responsabilité de l'utilisateur de maintenir un milieu de travail sécuritaire. L'utilisateur devrait considérer les informations sur les risques de santé et de sécurité fournies dans ce document comme un guide et devrait prendre les mesures nécessaires pour instruire les employés, et élaborer des procédures pratiques de travail afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire. Cette information ne représente pas une licence d'exploitation ou une recommandation de pratiquer ou de porter atteinte à un brevet de cette société ou d'autres couvrant tout processus, composition, matériaux ou utilisation.